



Séance du 27 juin 2008

OBJET : Indemnité de conseil et de budget allouée au Receveur municipal

L'an deux mille huit et le 27 juin à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme HANNINGER Ursula, M. GUITON Nicolas, M. ROSELLO José, M. SEPOLD Alex.

ABSENTS EXCUSES: Mme CAMPERGUE Nathalie, Mme GATZLER Catherine, M. AMESTOY Pierre.

Mme CAPERGUE Nathalie a donné pouvoir écrit à M. SEPOLD Alex pour voter en son nom.

Madame BATAILHOU-VILLET Evelyne a été élue Secrétaire.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera attribué à Madame STANKIEWICZ Monique, Receveur municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 4/07/08

Le Maire, P.BEDEL

